

# AIE Ingefor : Accompagnement Individuel aux Entreprises

#### **REGION NOUVELLE-AQUITAINE**

## Présentation du dispositif

Le dispositif AIE Ingefor vise à accompagner la phase d'ingénierie en amont d'une action de formation que l'entreprise souhaite réaliser en interne.

## **Conditions d'attribution**

### A qui s'adresse le dispositif?

Entreprises éligibles

Ce dispositif s'adresse aux entreprises de production et de transformation relevant de l'industrie dont le siège social et/ou les établissements sont en Nouvelle Aquitaine.

## Pour quel projet?

Dépenses concernées

Sont éligibles les dépenses d'ingénierie : prestations internes (rémunération : salaire brut chargé) au prorata du temps passé sur la période.

#### Montant de l'aide

## De quel type d'aide s'agit-il?

Le taux maximal d'intervention retenu ne peut excéder 50% de la dépense éligible.

L'aide sera plafonnée à :

- 6 000 € pour les entreprises de moins de 250 salariés (en ETP),
- 4 000 € pour les entreprises de plus de 250 salariés (en ETP).

Effectifs consolidés au niveau du groupe en ETP.

# Informations pratiques



#### Quelle démarche à suivre ?

Auprès de quel organisme

#### Les différentes étapes :

- prise de contact avec le Service Appui aux Compétences dans les Entreprises par mail ou téléphone,
- prise de rendez-vous pour une visite sur site,
- envoi d'une fiche de saisine qui doit être complétée, datée et signée qui marquera la date de début d'éligibilité des actions accompagnées.
- envoi du dossier de demande d'aide par le service à l'entreprise,
- l'entreprise devra retourner, dans les meilleurs délais, le dossier dûment complété, signé, cacheté, accompagné des pièces administratives suivantes : un Relevé d'Identité Bancaire / Postal, un extrait de KBis pour les entreprises ou le récépissé de dépôt d'immatriculation en Préfecture pour les associations, le PV de consultation du CSE ou procès-verbal de carence,
- instruction du dossier et préparation pour le passage en Commission Permanente par le service.

## **Organisme**

#### **REGION NOUVELLE-AQUITAINE**

Hôtel de Région
14, Rue François de Sourdis
33077 BORDEAUX Cedex
Téléphone : 05 57 57 80 00

## Liens

• Contacts par département